

50

Commission permanente
Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : Mme LARUE

48682

21 - Enseignement 2nd degré

Collèges en action

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative/s à l'adoption du budget primitif ;

Exposé :

Dans le cadre du dispositif " Collèges en action ", les collèges ont la possibilité de déposer en ligne tout au long de l'année scolaire des demandes de soutien via le portail collèges (<https://colleges.ille-et-vilaine.fr/>).

Ce rapport détaille 3 projets qui ont été présentés lors des groupes de travail éducation jeunesse des 18 septembre et 16 octobre 2023. Un avis favorable a été donné et le groupe soumet les montants suivants au vote de la Commission permanente. Le détail des projets est joint en annexe.

Collège	Commune	Statut	Nom du projet	Subvention sollicitée	Subvention proposée
SAINTE JOSÉPHINE BAKHITA	RENNES	privé	Projet Citoyenneté	6 002,00 €	2 115,00 €
VICTOR SÉGALEN	CHATEAUGIRON	public	De la biodiversité dans le collège	2 871,00 €	2 871,00 €
PIERRE PERRIN	VAL COUESNON	public	Projet web radio	1 585,00 €	1 585,00 €
Sous-total au titre du fonctionnement :					3 837,00 €
Sous-total au titre de l'investissement :					2 734,00 €
Total :					6 571,00 €

Projet relevant de dépenses de fonctionnement

Projets relevant de dépenses de fonctionnement et d'investissement

Les crédits nécessaires pour les dépenses de fonctionnement seront prélevés sur l'imputation 65 / 221 / 65737 pour les collèges publics et sur l'imputation 65 / 221 / 6574 pour le collège privé. Les crédits nécessaires aux dépenses d'investissement seront prélevés sur l'enveloppe 2023-EDSPI034 - 204 / 221 / 20431.

Décide :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 3 837 €, réparties de la façon suivante :

- . 1 722 € aux collèges publics ;
- . 2 115 € au collège privé Sainte-Joséphine Bakhita, détaillées dans le tableau en annexe ;

- d'attribuer des subventions d'investissement, pour un montant total de 2 734 € aux collèges publics, détaillées dans le tableau annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 27 novembre 2023

ID : CP20231891V4

Pour extrait conforme